

Économie

2014, une année d'exception pour la CNSS

● En dehors du résultat positif que la Caisse a réalisé au titre de 2014, l'année a été marquée la mise en application de plusieurs projets.

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a réalisé des résultats sans précédent, au titre de l'année 2014. En effet, en comparaison avec les dernières années, les recettes ont enregistré un rebond considérable, car rien qu'au niveau des salariés déclarés à la Caisse, ils sont passés à 3 millions en 2014, soit une évolution de 4,2%, en comparaison avec l'année précédente, portant ainsi de couverture sociale à 80%. Ce qui s'est répercuté sur les montants des allocations déboursées réalisant

ainsi 10,74MMDH, en 2014, contre 13,4 en 9 2011. Par ailleurs, concernant le système d'assurance maladie obligatoire (AMO), le nombre d'assurés a atteint les 4,9 millions. Ainsi, le montant des allocations versées est passé de 1,5MMDH, en 2011, à 2,4MMDH en 2014. De même, les réserves financières se sont élevées à près de 39 MDH. Dans son allocution lors du conseil d'administration de la CNSS, tenu hier, le ministre de l'Emploi et Affaires sociales, Abdeslam Sedikki, a souligné que 2014 s'est également dé-

marquée par la mise en application de lois telles que la loi portant sur la restitution de l'ensemble des cotisations pour les affiliés à la CNSS dépassant 60 ans. En effet, le montant des ces allocations s'est élevé, jusqu'à septembre 2014, à 22.080 bénéficiaires pour un total d'un million de DH. S'ajoute à cela la loi relative à l'indemnité de perte d'emploi en faveur des salariés du secteur privé. Ainsi, dès l'entrée en vigueur en janvier 2014 jusqu'à fin mai 2015, ce système a reçu près de 6.846 demandes dont 3.454 ont été acceptés

pour un montant global de plus de 23 millions. À ce jour, ce sont 2.289 qui ont pu en bénéficier pour un montant de 16,9MDH. Selon le ministre, les prévisions tablent sur environ 30.000 bénéficiaires par an pour un montant de 250MDH. La prise en charge des soins dentaires, effective en début de l'année, représente également un des chantiers phares de l'année 2014. Ce nouveau programme a concerné en 5 mois de faire profiter à plus de 60.000 cas pour un montant qui dépasse les 22MDH. Et pour élargir les prestations, la trésorerie générale du gouvernement a procédé à la préparation de la version définitive du projet relatif à la couverture sociale dédiée aux professions libérales et aux non salariés et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de l'année prochaine. ●

PAR **MARYEM OUAZZANI**
m.ouazzani@leseco.ma